


Suivez l'actualité sur www.laille.fr ou  commune de Lailé



Ouverture des écoles : Procotole d'accord Covid

Les dispositions de ce protocole, valables mercredi 6 mai 2020, pourront évoluer selon les instructions gouvernementales ou préfectorales.

Retrouvez l'intégralité et les dernières mises à jour du protocole sur le site de la commune www.laille.fr

Les directeurs d'école, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les agents communaux, les responsables de services, le maire, la directrice générale des services, les parents ont établi le protocole qui conditionne l'ouverture des écoles, de la garderie et de la restauration scolaire sur la commune de Lailé. Il est construit pour accueillir les élèves et leur permettre de retrouver une vie d'enfant tout en respectant les règles sanitaires de confinement agrandies au groupe de la classe.

Il est important de faire reprendre au plus tôt l'école aux enfants sans distinction : pour le lien social, l'éducation scolaire, l'égalité, leur épanouissement global et l'acquisition de nouvelles habitudes liées au contexte sanitaire.

> **Modalités d'accueil**

. Sur décision de la mairie, les écoles fonctionneront sur 4 jours avec des horaires adaptés afin de faciliter la gestion de la crise sanitaire.

. Les classes reprennent de façon échelonnée entre le 14 et le 29 mai, soit en demi-groupe (élémentaires), soit par 10 (maternelles).

. Les enfants seront donc accueillis un ou deux jours par semaine.

. L'accueil des enfants des personnels prioritaires est maintenu sur la semaine, mercredi compris. (Sur attestation des employeurs)

> **Horaires**

Henri Matisse : 8h30 à 11h40 et 13h20 à 16h10

Léonard de Vinci : 8h30 à 12h et 13h50 à 16h20

> **Transport scolaire**

Le transport scolaire communal pour les écoles est maintenu avec un siège vide sur deux. Pour y accéder, les enfants devront être munis d'un masque.

> **Garderie**

. Elle sera ouverte uniquement pour des besoins impérieux, avec un risque de fermer ce service en cas de difficultés à assurer le respect des règles sanitaires.

. Les enfants pourront être accueillis de 7h45 jusqu'à 18h30 dans le respect du non brassage par niveau scolaire, pour les élémentaires.

En maternelle, les enfants seront gardés par classe sur les mêmes horaires : 7h45 jusqu'à 18 h 30.

> **L'accueil de loisirs « Méli Mélo »**

Il reste fermé le mercredi sur instruction préfectorale.

> **Restauration Scolaire**

. La restauration scolaire est maintenue sur le site, un adulte référent par groupe est mis en place pour l'accompagnement et l'encadrement sur le temps méridien. L'adulte référent surveillera le lavage des mains du groupe dont il aura la charge.

Les enfants seront installés dans la configuration d'une chaise sur deux. La circulation dans les locaux sera modifiée pour éviter les croisements.

> **Mesures Anti Covid et entretien des locaux**

. Les gestes barrière seront appliqués par les enfants et les adultes au sein des bâtiments publics (écoles, classes, restaurant scolaire, garderie, salles de sports). Un nettoyage désinfection des locaux sera effectué quotidiennement.

. Il sera procédé à l'isolement des personnes (enfant ou adulte) dès le moindre doute, et la classe où un cas de COVID 19 est suspecté sera fermée en attendant le résultat des tests.

> **Accès aux écoles**

. Pour l'école Henri Matisse, l'accueil de tous les enfants s'effectuera respectivement par une porte extérieure pour chacune des classes (plan à consulter sur le site Lailé.fr).

. Pour l'école Léonard de Vinci, plusieurs entrées différentes sont prévues (plan à consulter sur le site Lailé.fr). Les parents ne pourront en aucun cas entrer dans les locaux des deux écoles.

> **Engagement des parents**

À la lecture de ce protocole (disponible en version complète sur le site Lailé.fr), les parents devront s'engager à respecter les consignes détaillées dans le protocole Covid 19, l'accès aux locaux scolaires étant formellement interdit aux parents.

• Séjours été 2020 pour les 5-14 ans

Sous réserve d'évolution de la situation du Covid-19 et des instructions nationales.

La pré-inscription aux mini-séjours est obligatoire. Elle a lieu du 31 mars au 15 mai 2020 auprès du Guichet Unique. Les places attribuées seront définitives mardi 19 mai, un courriel sera envoyé à chaque famille. Retrouvez le programme des séjours et le formulaire de pré-inscription sur le site de la commune :

<https://laille.fr/Ete-2020-Sejours-.html>

• Carnaval à la maison

Jeudi 30 avril, la commune, les écoles et les associations de parents d'élèves ont organisé un carnaval en mode confiné.

Les habitants étaient invités à poster une photo de leurs enfants déguisés sur le thème des super-héros sur la page Facebook de la commune. Une cinquantaine de photos et plus de 70 commentaires ont été diffusés. Nous tenions à vous remercier pour votre participation à cette édition un peu spéciale.

Vous n'avez pas eu l'occasion de voir les super-héros... retrouvez les sur Facebook : *Commune de Laillé*.



L'Intermed'

La médiathèque prépare également la reprise à compter du lundi 11 mai, mais la réouverture sera progressive, afin d'assurer la protection sanitaire de tous.

> Dans un premier temps, nous devons récupérer les documents actuellement en prêt chez vous. Dès le lundi 11 mai, vous pourrez les déposer à la médiathèque. Attention, le dépôt se fera par la porte arrière de la médiathèque, côté jardin. Merci de déposer vos documents aux horaires suivants : lundi 11, mardi 12, mercredi 13, jeudi 14 mai de 10h à 12h et de 14h à 17h et samedi 16 mai de 10h à 12h.

Il sera nécessaire de placer tous les documents en quarantaine pendant 10 jours.

> Dans un second temps, en attendant de pouvoir de nouveau vous accueillir dans les locaux, un système de retrait des documents que vous aurez réservés au préalable sera mis en place. Nous vous communiquerons dès que possible les détails de ce nouveau service. Le respect des règles sanitaires et des gestes barrière sera nécessaire.

Les informations actualisées seront disponibles sur le site internet de la commune : <https://www.laille.fr/> et de la médiathèque <http://mediatheque.laille.fr>.

Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à envoyer un courriel à : mediatheque@laille.fr

Nous espérons vous retrouver tous très bientôt !

Pendant cette période inédite, la culture joue un rôle considérable : mise à disposition de films, d'ouvrages, de captations, de concert confinés...

Vous pourrez découvrir les concerts confinés d'artistes que l'on a eu l'occasion d'accueillir (Gérard Delahaye, Lili Cros et Thierry Chazel...), avoir envie de vous mettre à la danse en famille à travers un jeu de l'oie, accéder à un ouvrage qui explique le coronavirus aux enfants, créer une histoire en théâtre d'objets Belles découvertes !

La médiathèque de Laillé et la saison culturelle Douzémois vous proposent des liens ressources pour s'évader tout en restant chez soi. Retrouvez l'information sur le site de la commune : www.laille.fr ou sur la page Facebook *Commune de Laillé*.



Police

L'article 99-6 du règlement sanitaire départemental mentionne que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine, que s'ils sont tenus en laisse. Par zone urbaine, il est entendu en agglomération.

Le non-respect de cette réglementation est sanctionné d'une contravention de 3^{ème} classe : jusqu'à 450 € (68 € en amende forfaitaire).



Vie scolaire

• École Notre Dame

Les inscriptions pour la rentrée 2020 sont possibles par courriel et sur le site à partir des documents à télécharger et nous renvoyer à ecole.notredamelaille@orange.fr Nous prévoyons une porte ouverte avant l'été et des rendez-vous individuels dès que possible.

• Collège

Dès l'arrêt du chantier du collège en raison de la crise sanitaire, le Département s'est rapproché des autorités académiques pour organiser la rentrée des élèves en septembre 2020, que le collège soit prêt ou non.

À l'heure actuelle, plusieurs hypothèses sont étudiées, mais il ne sera aucunement nécessaire pour les familles d'inscrire leur(s) enfant(s) dans un autre établissement. Les travaux du collège auront deux mois de retard par rapport à la prévision.

En toute hypothèse, le collège entrera quand même en fonctionnement mais en « mode dégradé ». Toutes les salles ne seront pas forcément disponibles, mais l'objectif est bien un démarrage en septembre.

La prochaine rentrée scolaire sera préparée en fonction des évolutions de la situation. Le Département tiendra la commune informée dès que possible. Elle relayera ces informations dès qu'elle les aura reçues.



Associations

• Comité des fêtes

Pour répondre aux consignes du gouvernement dans le contexte sanitaire dû au COVID-19 et afin de garantir la sécurité de l'ensemble de la population, nous sommes contraints d'annuler le vide-greniers qui devait se tenir le 31 mai ainsi que le feu de la Saint-Jean du 13 juin 2020. Nous vous attendons nombreux en 2021. Prenez soin de vous et de vos proches.

• Collecte de sang

Près de chez moi, quelqu'un a besoin de mon sang, de plasma ou de plaquettes... La prochaine collecte aura lieu vendredi 29 mai de 10h à 13h et de 15h à 19h. Prendre rendez sur le site (ouverture 6 jours avant) : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

• USL Courir à Laillé

L'édition du 30^{ème} Bol d'air devait avoir lieu samedi 20 juin, 2020 étant une année exceptionnelle, le Bol d'air de cette année est annulé. Nous remercions, tous nos sponsors, le personnel municipal, les bénévoles et tous les participants. Amis coureurs, enfants et adultes, merci pour votre fidélité chaque année. Mais cette édition n'est pas perdue, la sagesse populaire dit « de l'attente, naît le plaisir ». Vous allez nous manquer mais ce sera pour mieux se retrouver en 2021. D'ici là, gardez la forme et portez-vous bien.

L'équipe de Courir à Laillé



Rennes Métropole

• La réouverture des déchèteries

Après le confinement Covid, la réouverture des déchèteries ne doit pas rimer avec promiscuité. Pour la sécurité des agents autant que celle des habitants, l'accès aux déchèteries et plateformes de végétaux se fera sur rendez-vous uniquement, au moins tout le mois de mai.

Il vous faut, tout d'abord, prendre un rendez-vous en ligne : <https://metropole.rennes.fr/carte-et-horaires-des-decheteries>

Les habitants de la métropole pourront choisir le jour et l'heure de leur passage dans la déchèterie de leur choix.

Afin de permettre l'accès à un maximum de foyers, un seul créneau d'inscription sera possible par famille sur la période de réouverture progressive, qui pour le moment est planifiée pour 1 mois. Il est impératif de respecter le créneau horaire d'inscription choisi. Lors de votre inscription en ligne, votre plaque d'immatriculation vous sera demandée. Seul le véhicule inscrit pourra rentrer. Une seule personne par foyer est autorisée à entrer.



Info sociale en ligne

Le département d'Ille-et-Vilaine met à votre disposition un service d'écoute et d'information, Info sociale en ligne, qui peut répondre à toute question d'accès aux droits et vous aider dans les démarches. Un numéro vert : 0 800 95 35 45 appel gratuit et anonyme.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Lavez-vous très régulièrement
les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le



SI VOUS ÊTES MALADE
Portez un masque
chirurgical jetable



Vous avez des questions
sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)



Déclaration revenus 2020

En raison du contexte sanitaire lié au Coronavirus des aménagements pour la déclaration des revenus en 2020 sont prévus. Le service de déclaration en ligne sera ouvert à partir du lundi 20 avril 2020.

Les dates limites de déclaration varient en fonction du département de résidence des contribuables :
Départements 01 à 19 : jeudi 4 juin 2020 à 23h59
Départements 20 à 54 : lundi 8 juin 2020 à 23h59
Départements 55 à 976 : jeudi 11 juin 2020 à 23h59

Les déclarations papier parviendront à partir du 20 avril 2020 et jusqu'à mi-mai mais seulement aux contribuables qui ont déclaré sur papier en 2019. La date limite de réception est fixée au vendredi 12 juin à 23h59.

Attention : sauf si vous ne disposez pas de connexion internet ou si vous ne vous estimez pas en mesure de le faire, vous devez déclarer en ligne. Compte tenu de la situation, tous les usagers qui le peuvent sont invités à déclarer en ligne.

L'actualité continue !

Restez informé des actualités lailléennes en vous connectant au site de la commune www.laille.fr ou sur la page Facebook :  Commune de Laillé

Masques : Privilégions les initiatives locales

Les questions restent beaucoup plus nombreuses que les réponses sur le fonctionnement de la vie personnelle, professionnelle après le 11 mai et sur le reste de l'année. Les idées de chacun circulent, mais dans les faits, les textes et les modalités d'application sur la reprise de l'école et de l'ensemble des services communaux ne sont pas encore transmis. L'obligation du port de masques n'est pas inscrite dans la loi.

En attendant plus d'informations, de nombreuses personnes se tournent vers la mairie pour des demandes de masques.

Au niveau communal, nous souhaitons privilégier les initiatives locales et la solidarité. Nous avons pour l'instant choisi de mettre à disposition de bénévoles le Point 21 pour la fabrication de masques barrières alternatifs. L'atelier mis en place applique les règles de distanciation et les gestes barrière. Ainsi, la sécurité sanitaire de l'action est assurée. La commune s'engage à fournir les matières premières en complément des dons reçus. Les masques textiles confectionnés par les bénévoles de l'atelier couture organisé par Sylvie Corbes sont désormais distribués au Point 21 tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 17h, (et non plus à proximité de la mairie). Une participation de 2€ est demandée en faveur du Secours Populaire.

Ces masques alternatifs ne dispensent à aucun moment des gestes barrière. C'est une protection supplémentaire pour les personnes non porteuses du virus lorsqu'elles se déplacent, travaillent ou font leurs courses alimentaires.

Par ailleurs, la commune a commandé 5000 masques alternatifs lavables et réutilisables, destinés à être distribués aux habitants. Les dates et modalités de distribution vous seront communiquées dès que possible. Enfin, les agents communaux auront à leur disposition des masques FFP1 pour leur garantir une sécurité lors de la reprise des services.

Manifestations

Pour rappel, les bâtiments communaux étant fermés, les manifestations privées, associatives et culturelles qui devaient s'y dérouler, sont annulées ou reportées selon les organisateurs jusqu'à nouvel ordre.

Contacts téléphoniques / confinement

CDAS
02 99 41 19 19

CAF
Consulter le site
www.caf.fr

PAE
- Bruz 07 50 84 53 14
bruz@pae-sud-rennes.fr
- Chartres
chartres@pae-sud-rennes.fr

Mission locale
02 99 78 00 78

Bus STAR
www.star.fr
09 70 821 800

CLIC Alliages
02 99 77 35 13

ADMR
02 99 52 19 31 ou
guichen.asso@admr35.org

**Autonomie services
Service d'infirmiers
à domicile**
02 99 52 00 59

Action
07 72 29 29 06 ou
action.guichen@laposte.net

Action Domicile
02 99 57 39 87

**Pharmacies de
garde**
3237 (0,32 euro ttc/min)

Dentistes de garde
02 99 67 46 27

Infos pratiques

Mairie - service administratif

À partir du lundi 11 mai, l'accueil physique sera assuré du mardi au samedi de 9h à 12h.

Il est possible de contacter l'accueil de la mairie **par téléphone** au 02 99 42 57 10 aux jours et horaires suivants :

lundi : 14h à 17h30
mardi : 9h à 12h et 13h30 à 17h30
mercredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h30
jeudi : 9h à 12h et 13h30 à 17h30
vendredi : 13h30 à 17h30
samedi : mardi : 9h à 12h

Vous pouvez formuler vos demandes par courriel à contact@laille.fr. Une réponse vous sera envoyée dans les meilleurs délais.

Merci de votre compréhension.

Numéros d'urgences

Infirmières (Caroff) : 06 60 39 57 72
(Pouessel) : 06 03 95 10 22
Taxi : 06 12 41 22 22
Gendarmerie : 17
Samu : 15 - 112
Pompiers : 18 - 112
CGE : 0811 902 902
EDF (dépannage) : 0811 882 200
GDF (dépannage) : 0810 433 035
Centre antipoison : 02 99 59 22 22

Rédaction - Impression

Mairie de Laillé 02 99 42 57 10
communication@laille.fr

Prochaine parution : samedi 6 juin
Dépôt des articles : lundi 1^{er} juin

La feuille info est diffusée sur le site internet de la commune : www.laille.fr

Laillé info est une publication de la mairie de Laillé.
Directeur de publication : Pascal Hervé
Imprimée en 600 exemplaires

Contact

Mairie de Laillé
rue de la Halte 35890 Laillé
02 99 42 57 10
contact@laille.fr

 Commune de Laillé